

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 3511-2025-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 1^{er} décembre 2025, le projet de règlement 3511-2025-1 modifiant le Règlement relatif au zonage incitatif 3459-2024 concernant le retrait de la zone multifonctionnelle M311.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1	Retirer la zone multifonctionnelle M311, située au sud de la rue Sherbrooke, entre l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (A-55) et la bretelle de l'Autoroute des Cantons de l'Est (A-10), du territoire assujetti au règlement.	M311
2	Abroger les normes de remplacement pour cette zone multifonctionnelle M311.	M311

Ce projet de règlement concerne la zone M311.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 16 décembre 2025 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la zone concernée est joint au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 2 décembre 2025.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière